

## LE LABEL DÉVELOPPEMENT DURABLE UFOLEP



*Cachet de la délégation départementale*



# 1. La labellisation à l'UFOLEP

---

Être labellisé, c'est la reconnaissance par l'UFOLEP Nationale de la qualité du projet de l'association. C'est la garantie que les dirigeants, les animateurs, les adhérents déclinent les objectifs de notre fédération et les mettent en œuvre dans leur ville, leur canton ou leur département.

Vous souhaitez obtenir le label développement durable. Votre association dans son quotidien, les événements qu'elle organise, attache une attention particulière au développement durable.

1<sup>ère</sup> étape, obtenir le label de base UFOLEP (dossier à retirer auprès de votre délégation départementale),

2<sup>ème</sup> étape, remplir la présente fiche pour obtenir ce label spécifique.

L'UFOLEP s'engage à aider les associations intéressées à faire les démarches dans ce sens et à mener des projets.

A l'UFOLEP, un seul label de base et plusieurs labels spécifiques : tir à l'arc, école de sport, handicap, vélo jeunes, santé, école de conduite moto, développement durable...

## 2. Votre association

---

*La demande de label «développement durable» est effectuée par :*

Association : \_\_\_\_\_

Nom du correspondant du label : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### 3. Les critères du label développement durable

---

Les critères qui sont déclinés dans votre association sont à cocher. Pour obtenir le label développement durable, il faut au minimum que deux critères par chapitre soient appliqués. La délégation départementale UFOLEP valide ces critères.

Le développement durable est déterminé par 3 piliers : social, économique et environnemental. La labellisation s'appuie sur cette définition.

#### a. Pour le pilier social

---

- Adapter des tarifs de cotisation accessibles au plus grand nombre et déterminer une politique tarifaire incitatrice (famille, dégressif)
- Proposer le prêt de matériel
- Organiser des actions de promotion de la mixité sociale (culture, intergénération), des projets de solidarité
- Développer des projets autour du respect et de l'esprit sportif
- Développer des actions d'accueil et d'intégration.

#### b. Pour le pilier environnemental

---

- Organiser le covoiturage pour les déplacements en compétitions, mais aussi pour les entraînements et toutes les actions de l'association
- Communiquer auprès des adhérents et des partenaires par des moyens ne nécessitant pas d'impression papier (e-mail, site internet, réseau de communication spécifique...)
- Mettre en place le tri sélectif des déchets et sensibiliser les adhérents et le public à leur réduction
- Toute l'année, préserver la ressource en eau et en énergie (chauffage, éclairage)
- Développer des partenariats avec des associations en lien avec l'environnement, de solidarité, l'ADEME, les services de l'État ou les collectivités locales.

#### c. Pour le pilier économique

---

- Favoriser les filières courtes d'achat (achat de proximité chez des fabricants, vendeurs ou producteurs locaux)
- Élaborer des partenariats avec des entreprises locales
- Préférer les fournisseurs engagés dans une démarche de responsabilité (1 % pour la Planète, compensation carbone...)
- Réaliser les achats auprès d'entreprises textiles et d'équipements sportifs engagés dans une charte de respect du droit social des travailleurs
- Privilégier les produits issus du commerce équitable (café, jus de fruits, sucre, cadeaux...).

#### d. Lors des rencontres, des moments conviviaux

---

- Proposer des boissons et nourritures qui proviennent de la filière biologique
- Utiliser des gobelets recyclables pour les boissons et privilégier l'utilisation d'assiettes, couverts et autres contenants en matériaux recyclés ou compostables
- Proposer des récompenses, des souvenirs, issus de matériaux recyclés ou de productions locales
- Sensibiliser le public sur l'eau (qualité, économie) et les économies d'énergie
- Valoriser le patrimoine local (visites, expositions, valorisation de l'architecture).

## 4. Comment valider ce label ?

La présente fiche est remplie avec la délégation départementale UFOLEP.

La délégation départementale valide la fiche qui est envoyée à l'échelon national de l'UFOLEP pour enregistrement. Ensuite, un moment officiel est organisé pour la remise du label par un(e) élu(e) national(e).

## 5. La dotation

Il pourrait être proposé, en cas de label «développement durable» obtenu à l'association et au comité départemental :

- 50 stylos recyclés,
- un diplôme,
- un DVD du film HOME de Yann Arthus Bertrand et son support pédagogique,
- une série des deux expositions en format A3,
- 200 gobelets recyclés,
- 10 guides de développement durable,
- 100 flyers tee-shirts éthiques.

Le label UFOLEP est uniquement destiné aux associations affiliées.

Après le visa de l'échelon départemental, retourner cette fiche à :

**UFOLEP nationale**  
**Label développement durable**  
**3 rue Récamier**  
**75341 Paris cedex 7**

